



Rapport Annuel Dossier d'information 2024



Installation de Stockage de
Déchets non Dangereux des
Grandes Cayes

VERDE SXM

DATE : 04/02/2025

PRÉAMBULE

Ce dossier est constitué en accord avec l'Arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux des Grandes Cayes (ISDnD), appartenant à la Collectivité d'Outre-Mer de SAINT-MARTIN (COM).

Il répond aux termes des articles 9.4.1 – Rapport annuel, 9.4.2 – Dossier annuel d'information, dudit arrêté et 6.1.4 du CCTP du marché d'exploitation de l'ISDND.

- Volume et tonnage des déchets admis au cours de l'année,
- Synthèse des résultats de suivi des rejets liquides et gazeux,
- Synthèse des résultats de suivi de la qualité des eaux souterraines
- Travaux de mise en place des alvéoles et des aménagements afférents
- Aménagements paysagers réalisés en cours d'année sur le site
- Toute autre information pertinente sur l'activité.

La société VERDE-SXM est prestataire de gestion de ce site dans le cadre d'un marché passé le 22 août 2017 pour 5 ans avec Tranche optionnelle de 2 ans, qui ont été notifiées le 07 juin 2022. Un avenant de prolongation a rallongé de 12 mois la durée du contrat pour la porter au mois d'août 2025. Un chapitre concernant les VHU et les déchets recyclés sur le territoire de la Collectivité de Saint-Martin a été ajouté, bien que ces activités soient portées par l'Écosite.

SOMMAIRE


Synthèse :	4
1. Présentation générale et état des lieux	5
1.1. Présentation générale	5
1.2. Plan du site :	6
1.3. Organisation de VERDE	9
1.4. Processus de traitement des déchets	10
1.1. Audit ISO 45 001 et performance sécurité	11
1.2. Politique de rémunération et les avantages sociaux	11
1.3. Politique d'engagement environnemental, social et sociétal	12
1.4. Formation du personnel	14
2. Qualité et quantité des déchets	15
2.1. Admission des déchets	15
2.2. Déchets refusés	16
2.3. Quantité des déchets entrants	16
2.3.1. OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)	16
2.3.2. Encombrants (Meubles, table, chaises, armoire...)	17
2.3.3. Algues (Sargasses)	19
2.3.4. VHU (Véhicules Hors d'Usage)	20
2.4. LES DÉCHETS RECYCLÉS	21
2.4.1. Déchets d'espaces verts :	22
2.4.2. DEM (Déchets d'Emballages Ménagers) :	23
2.4.3. Cartons plats :	24
2.4.4. DEEE :	25
2.4.5. Ferrailles :	26
2.4.6. Verre :	27
2.4.7. Gravats :	28
2.4.8. Boues de station d'épuration :	28
2.4.9. Piles et accumulateurs :	28
3. Situation des zones de stockage	29
3.1. Situation des alvéoles à fin 2024	29
3.2. Situation des zones en fin d'exploitation	34
3.3. DDAE Méta casier	34
4. sécurité incendie bâche incendie	35
5. Synthèse des résultats de suivi des rejets et qualité des eaux souterraines	37
5.1. Bassins eaux de pluie et bassins lixiviat	37
5.2. Piézomètres	37
6. Suivi du biogaz	37
7. Garantie financière	38
8. Faits marquants 2024	38
8.1. Incendie	38
8.2. Accidents	38
9. Situation du foncier	39

9.1. Foncier de l'ISDND	39
9.2. Route d'accès à l'ISDND	40
10. Présentation des projets futurs	40
11. CONCLUSION	41

Suivi des modifications :

Version	Date	Modification apportée
V1	21/01/25	Création du document
V2		
V3		

Approbation du document :

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
S.DANIEL	M.ARNAL	D.ANGIBAUD
		

Synthèse :

Depuis 13 ans, la COM et VERDE-SXM améliorent l'organisation pour optimiser la gestion de l'ensemble des déchets collectés sur l'île de Saint-Martin. Grâce à un centre de stockage des déchets non dangereux, d'équipements de recyclage des collectes sélectives, de filières spécifiques pour les déchets verts, les huiles usagées ou les véhicules hors d'usage, la COM et la société ont développé des savoir-faire essentiels pour le territoire, à la fois au quotidien et en cas de crise majeure, comme après l'ouragan Irma.

Verde dispose d'une expertise solide pour le traitement des déchets à Saint Martin :

- Verde possède une **connaissance approfondie du territoire** et des autorités locales.
- Les 2 AP couvrent de **nombreuses rubriques ICPE**, nous permettant ainsi de recycler ou d'éliminer de manière appropriée un grand nombre de typologies de déchets.
- En tant que membre du groupe Idex, Verde bénéficie d'un soutien technique, administratif et financier.
- Nous sommes actuellement en **relation contractuelle avec 11 éco-organismes**, ce qui facilite la gestion des déchets et garantit une filière de traitement privilégiée pour l'élimination des déchets appartenant à une filière REP et qui assure la **gratuité**
- Verde est certifiée **ISO 14001 depuis 2015** et **ISO 45001 et 9001 en 2024**.

45 000 tonnes de déchets sont produites annuellement par les habitants et les entreprises de Saint-Martin. Cela représente 1380 kilos de déchets par habitant et par an. Ce ratio s'explique en grande partie par les flux touristiques importants. Depuis 2008, tous ces déchets sont stockés et traités à l'Écosite de Grandes Cayes, enfouissement des ordures ménagères et recyclage / valorisation des autres déchets dans les différents ateliers du site.

En septembre 2017, l'ouragan **IRMA** a eu des répercussions considérables sur la production de déchets, avec l'arrivée de l'équivalent de **10 années de déchets sur l'île en l'espace de 3 ans**. Le traitement de ces déchets liés à IRMA s'est prolongé jusqu'en septembre 2023. Cette affluence exceptionnelle et massive de déchets a conduit à la **saturation de l'ISDND**, nécessitant ainsi des travaux d'agrandissement.

1. Présentation générale et état des lieux

1.1. Présentation générale

L'ECOSITE de VERDE et l'ISDND de la COM permettent de trier, traiter et valoriser 45 000 tonnes de déchets par an.

Depuis 2008, les déchets sont triés, stockés et traités à l'écosite et l'ISDND de Grandes Cayes, à la pointe Nord de l'île. L'ECOSITE est un centre de regroupement et de transit de déchets provenant exclusivement de la partie française de l'île de Saint-Martin et comprend les activités suivantes :

- Accueil, dépollution, transfert de Véhicules Hors d'Usage (**VHU**),
- Accueil et transfert de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (**D3E**),
- Accueil, découpe et transfert de **métaux** ferreux et non ferreux,
- Accueil, tri, broyage et recyclage local du **verre**,
- Accueil, tri, conditionnement et transfert des **plastiques et cartons**,
- Accueil, broyage, compostage des **déchets verts**,
- Accueil, **compostage** des boues et matières de vidange,
- Accueil, découpe et utilisation locale des **pneumatiques**,
- Accueil et transfert des **huiles** de vidanges et filtres à huiles,
- Accueil et transfert des **batteries**, ampoules et néons
- Accueil et transfert des huiles alimentaires,
- Accueil et transfert d'explosifs de classe 1.3 (de type **fusée de détresse**).

L'ISDND est un centre de stockage de déchets provenant exclusivement de la partie française de l'île de Saint-Martin et comprend les activités suivantes :

- Accueil et stockage des OM
- Accueil tri des DIB et Encombrants, les valorisables sont redirigés vers l'Ecosite et stockage des DIB et Encombrants ultimes.

La Collectivité de Saint-Martin (COM) a mis en place trois Marchés stratégiques pour améliorer la gestion des déchets sur son territoire :

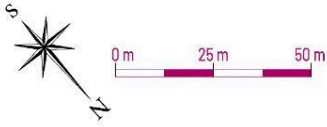
Le Marché 17-01-007 ISDND pour les OMR et les ENC : Ce marché concerne l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux pour les Ordures Ménagères Résiduelles et les Encombrants, garantissant un traitement conforme aux normes environnementales.

Le marché 22-01-017 VHU (Véhicules Hors d'Usage) : Ce marché assure la dépollution et le recyclage des véhicules hors d'usage afin de réduire leur impact environnemental et d'optimiser la récupération des matériaux.

Le marché 21-01-015 Recyclables (Toutes Matières Recyclables) : Un contrat dédié à la gestion et la valorisation des matières recyclables (papier, carton, plastique, métal, verre, etc.), visant à améliorer le tri et à augmenter le taux de recyclage.

1.2. Plan du site :














CONSIGNES À RESPECTER :

- Plan de prévention, permis de feu, consignations
- Protocole de chargement/déchargement
- Site sous vidéosurveillance
- Portez vos EPI
- Pesage obligatoire entrée et sortie
- Priorité aux engins du site

- ① Stockage de produits
- ② Bât. Administratif
- ③ Atelier de l'Ecosite



ACCÈS POMPIERS

- | | |
|--|---|
|  Zone ATEX à cause du risque biogaz |  Défibrillateur automatisé externe |
|  Extincteurs de proximité |  Armoire et trousse à pharmacie |
|  Point alerte |  Vannes d'isolement des eaux |
|  Fusée de détresse |  Cuve à eau Incendie |
| |  Bassin rétention d'eau |

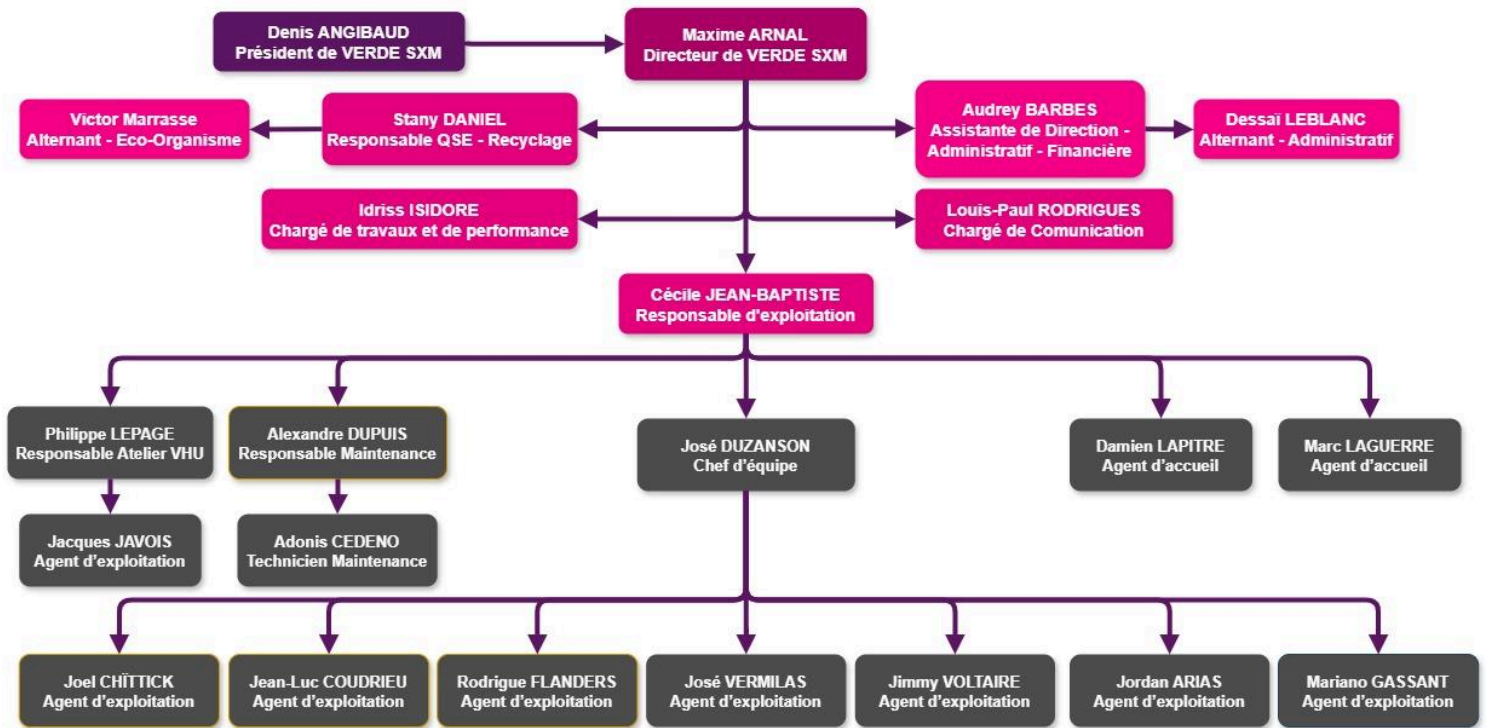




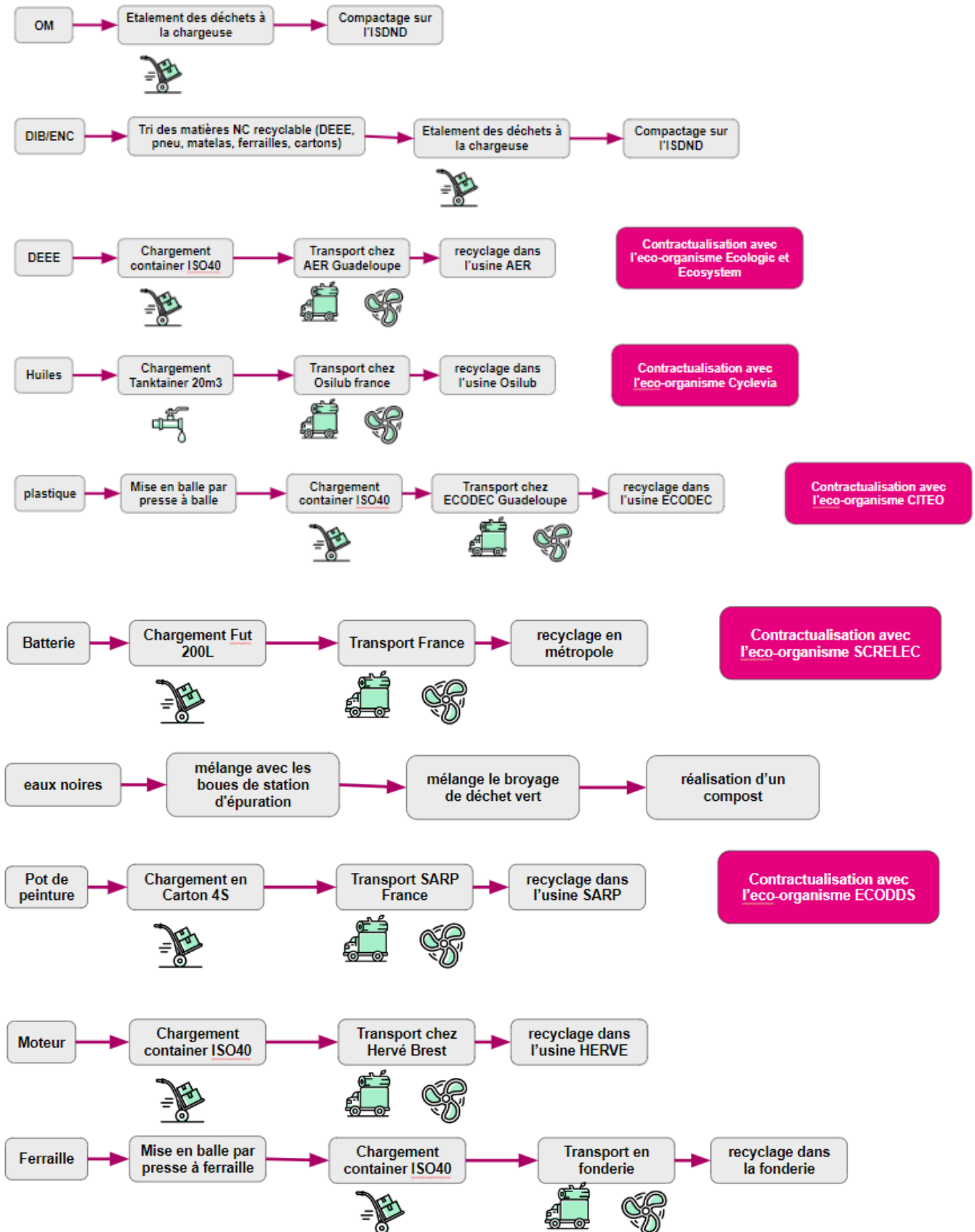
1.3. Organisation de VERDE



Organigramme de VERDE SXM MAJ DU 19/12/2024



1.4. Processus de traitement des déchets



1.1. Audit ISO 45 001 et performance sécurité

L'audit ISO c'est quoi? C'est est une évaluation visant à vérifier la conformité d'une organisation aux normes qui sont reconnues **internationalement**. l'ISO 9001 pour la qualité, l'ISO 14001 pour l'environnement, et l'ISO 45001 pour la sécurité au travail. Ces audit sont réalisés par des auditeurs externes accrédités pour ces contrôles.

Verde a passé l'audit 45001 et 9001 en plus de la 14 001 (depuis 2015) en juin 2024 pour démontrer son engagement envers la sécurité. 2 non conformités ont été identifiées :

- **Coactivité importante "engin - piétons"** lors du déchargement d'encombrants par des transporteurs à proximité de la zone de travail de l'ISDND —>Situation fortement dégradée avec une saturation de l'alvéole temporaire en attente de la construction du casier 10. Les équipes ont usé de vigilance partagée afin de réduire le risque de collision "engin - piétons".
- **Pilotage du changement** lors du chantier du casier 10 : l'évolution des connaissances ou des informations sur les dangers et sur les risques pour la S&ST;

Nous avons travaillé sur plusieurs points ayant pour but d'améliorer la sécurité sur site :

- un **plan d'urgence** référençant tous les risques majeurs en lien avec l'exploitation et les moyens pour réponse à ces risques (fiche réflexe, procédure)
- **Les contrôles réglementaires** des engins sont réalisés à **100%**.
- **Démarche d'amélioration continue** : visite préventive, exercice d'urgence interne, causerie...

1.2. Politique de rémunération et les avantages sociaux

Nos agents sont rémunérés en bonne adéquation avec la Convention Collective Nationale des Activités du Déchet (CCNAD). Ils sont affiliés à des caisses de Mutuelle et de Prévoyance.

Chaque fin d'année, des entretiens individuels sont menés en présence du Directeur Opérationnel et du directeur, afin de faire le point des objectifs fixés, de leur atteinte, en vue de faire progresser les salariés et de définir le niveau des primes annuelles et des augmentations de salaire.

1.3. Politique d'engagement environnemental, social et sociétal

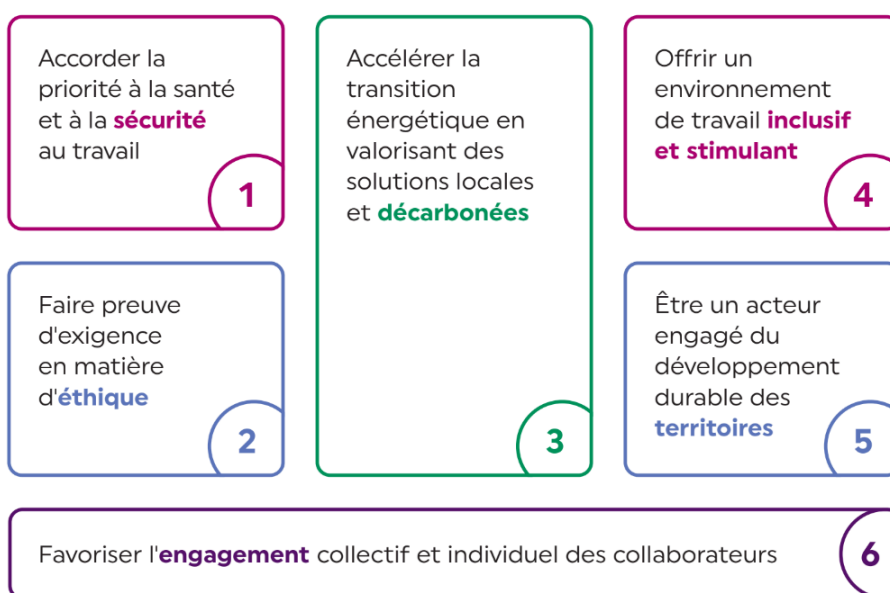
L'engagement d'IDEX en matière environnementale, sociale et sociétale est au **cœur de sa stratégie d'entreprise**, contribuant ainsi à sa performance globale.

À travers ses opérations, IDEX vise à générer un impact positif pour toutes ses parties prenantes et à jouer **un rôle actif dans les évolutions sociétales** en cours, notamment la transition énergétique pour atteindre les objectifs définis par l'Accord de Paris sur le changement climatique.

La société a su ajuster son offre pour répondre à l'impératif croissant de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et, de manière plus large, son impact sur l'environnement. Des initiatives pionnières telles que la première usine de géothermie en 1980, la première usine de méthanisation des déchets ménagers en 1990, les premières chaufferies biomasse dans les années 2000, jusqu'à la gestion du réseau de chaleur et de froid du premier éco-quartier labellisé en France (Seguin Rives de Seine) en 2006 illustrent l'engagement continu d'IDEX en faveur de la transition énergétique.

Ce pilier est le moteur des actions quotidiennes de ses collaborateurs et représente la raison d'être de l'entreprise, affirmée en 2021 : **accélérer la transition énergétique en valorisant des solutions locales et décarbonées.**

La politique RSE d'IDEX repose sur 6 engagements



- **Engagement 1 : Prioriser la santé et la sécurité au travail**

Idex accorde une importance primordiale à la sécurité au travail. Les actions entreprises, telles que la sensibilisation aux règles essentielles, les formations, les visites préventives, et l'application "Ma sécurité", ont permis de réduire de moitié le taux d'accidents entre 2018 et 2022. L'objectif pour 2023 est de réduire ce taux à 9, et des enquêtes régulières sont menées pour évaluer la satisfaction des collaborateurs et prévenir les risques pour leur santé physique et mentale.

- **Engagement 2 : Exigence éthique**

Idex opère dans le respect des lois et principes éthiques, avec une charte définissant les règles à suivre par les collaborateurs et les parties prenantes. En 2022, des mesures contre la corruption ont été mises en place, incluant des formations spécifiques. L'entreprise s'engage à protéger les données personnelles et à agir avec transparence en cas de failles de sécurité.

- **Engagement 3 : Accélération de la transition énergétique :**

Idex vise à proposer des solutions énergétiques favorisant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Le charbon sera exclu du mix énergétique fin 2023, et Idex se concentre sur le développement des énergies renouvelables et récupérées. L'entreprise œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, adoptant des pratiques responsables en interne.

- **Engagement 4 : Environnement de travail inclusif**

Idex lutte contre toute forme de discrimination et favorise la diversité au sein de ses équipes. Des actions concrètes sont entreprises pour sensibiliser, accompagner et recruter des personnes en situation de handicap. L'entreprise encourage également la participation des collaborateurs au développement de l'entreprise par le biais d'un plan d'actionnariat salarial et des mesures d'attractivité pour les talents.

- **Engagement 5 : Acteur du développement durable**

Idex déploie ses projets en préservant les ressources naturelles et soutient l'économie locale. La politique d'achats responsables, l'usage de sources d'approvisionnement locales pour la biomasse, et les relations de confiance avec les parties prenantes témoignent de son engagement envers le développement durable des territoires.

- **Engagement 6 : Engagement collectif et individuel des collaborateurs**

Idex encourage ses collaborateurs à s'impliquer dans des initiatives sociétales et durables, que ce soit dans la lutte contre le changement climatique, l'insertion professionnelle, l'accompagnement des jeunes ou la promotion de la diversité. L'entreprise cherche à susciter et soutenir ces initiatives au sein de ses équipes.

1.4. Formation du personnel

Verde s'engage pleinement dans le développement des compétences de son personnel en mettant en place un plan de formation ambitieux et personnalisé. Chaque membre de l'équipe bénéficie d'une sensibilisation mensuelle aux divers savoir-faire de l'industrie, assurant ainsi une montée en compétence continue. La sécurité et le bien-être de notre personnel sont des priorités absolues, d'où notre engagement à **former l'intégralité de nos collaborateurs en Prévention des risques Santé Sécurité au Travail (SST) et H0B0**. En tant qu'entreprise locale, nous favorisons activement l'insertion sociale en consacrant **150 heures annuelles à des initiatives d'insertion** dans le cadre de nos marchés publics. La diversité est au cœur de nos valeurs, avec un personnel composé à **20% de femmes**, représentant une amélioration significative par rapport à 2022 où ce pourcentage était de seulement 6%. Nous nous engageons également à soutenir la jeunesse locale en intégrant **12% d'alternants dans nos effectifs**, contribuant ainsi au développement des compétences au niveau régional.

2. Qualité et quantité des déchets

2.1. Admission des déchets

Avant le déchargement sur le site le déchet doit être approuvé par un FIP CAP, ce processus a été mis en place au cours de l'année 2023, les fiches d'information préalable FIP et certificats d'acceptation préalable CAP permettent un contrôle de l'entrée du déchet :

- Identification du producteur et de l'apporteur
- typologie et codification du déchet selon la nomenclature
- Identification des modes de production pour garantir l'origine du déchet.

Suite à l'évolution réglementaire résultant des dispositions de la loi AGECE et du décret du 16 septembre 2021. Les articles R. 541-48-3 et R. 541-48-4 du code de l'environnement, imposent aux producteurs de déchets non dangereux non inertes :

- Dès le 1er janvier 2022 au respect d'un seuil maximal de déchets valorisables contenus dans les bennes de déchets résiduels.
- A compter du 1er juillet 2022 à la justification du respect des obligations de tri sur vos sites. (un délai de 6 mois supplémentaire a été donné)

Pour justifier des obligations de tri à la source, chaque producteur de déchets devra produire de nouveaux documents à transmettre à savoir :

- **Une attestation sur l'honneur** signée par le représentant légal de la société. Elle est établie tous les ans, valable 12 mois. Elle contient la liste des obligations de tri et la justification des moyens employés pour réaliser le tri à la source : description du dispositif, consignes de tri, dispositions contractuelles. (voir exemple en PJ)
- **Un rapport de caractérisation des déchets.** Il est établi tous les ans, valable 12 mois (La caractérisation est réalisée annuellement, à l'exception du cas des ordures ménagères résiduelles qui ne sont ni des encombrants ni des déchets collectés en déchetterie, pour lesquelles la caractérisation est quinquennale).

À l'arrivée des déchets dans le centre de traitement, une pesée sera effectuée sur un pont bascule homologué et contrôlé annuellement pour mesurer leur poids.

L'agent d'accueil vérifie la typologie du déchet à l'aide d'une caméra et oriente le transporteur.

2.2. Déchets refusés

Les directives d'accès au site pour les divers types de déchets sont établies conformément aux obligations réglementaires concernant leur acceptabilité dans le centre de stockage. La gestion coordonnée de l'ISDND et de l'Ecosite vise à recevoir le plus grand nombre possible de déchets de l'île, et les règles générales d'acceptation ont été communiquées aux usagers par divers moyens. Par conséquent, aucun déchet non dangereux n'a été rejeté sur cette base.

2.3. Quantité des déchets entrants

2.3.1. OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)

Ces quantités sont issues des pesées des BAOM et des camions des transporteurs de déchets en contrat avec la Collectivité et de la déchèterie de Galisbay.

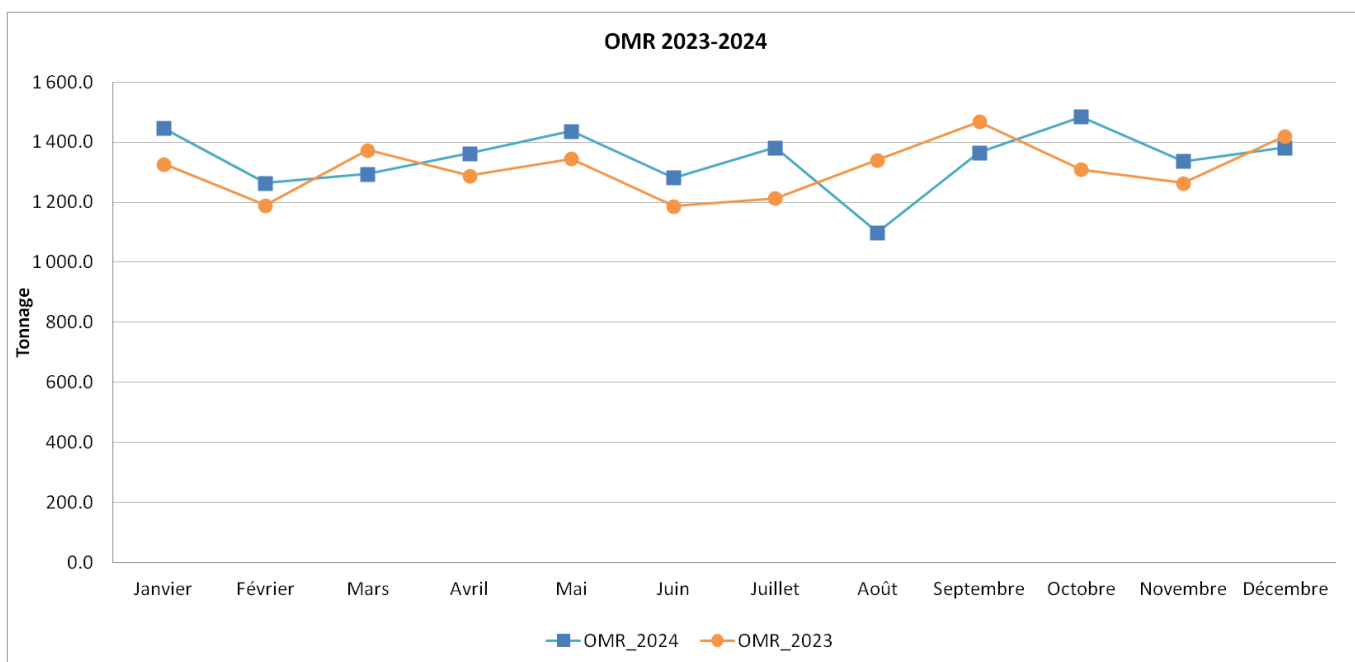


Figure 1 : Tonnages entrants par mois d'OMR au cours de l'année 2023 et 2024

Le tonnage annuel pour l'année 2024 est de 16 136 tonnes d'OMR comparé à l'année dernière qui s'élevait à 15 192 tonnes.

Les volumes d'OMR pour les années 2023 et 2024 présentent une forte similitude, ne révélant pas de tendance saisonnière marquée dans les volumes entrants.

2.3.2. Encombrants (Meubles, table, chaises, armoire...)

En ce qui concerne les tonnages d'encombrants entrants par mois au cours des années 2023 et 2024, nous notons une évolution similaire à celle de 2023.

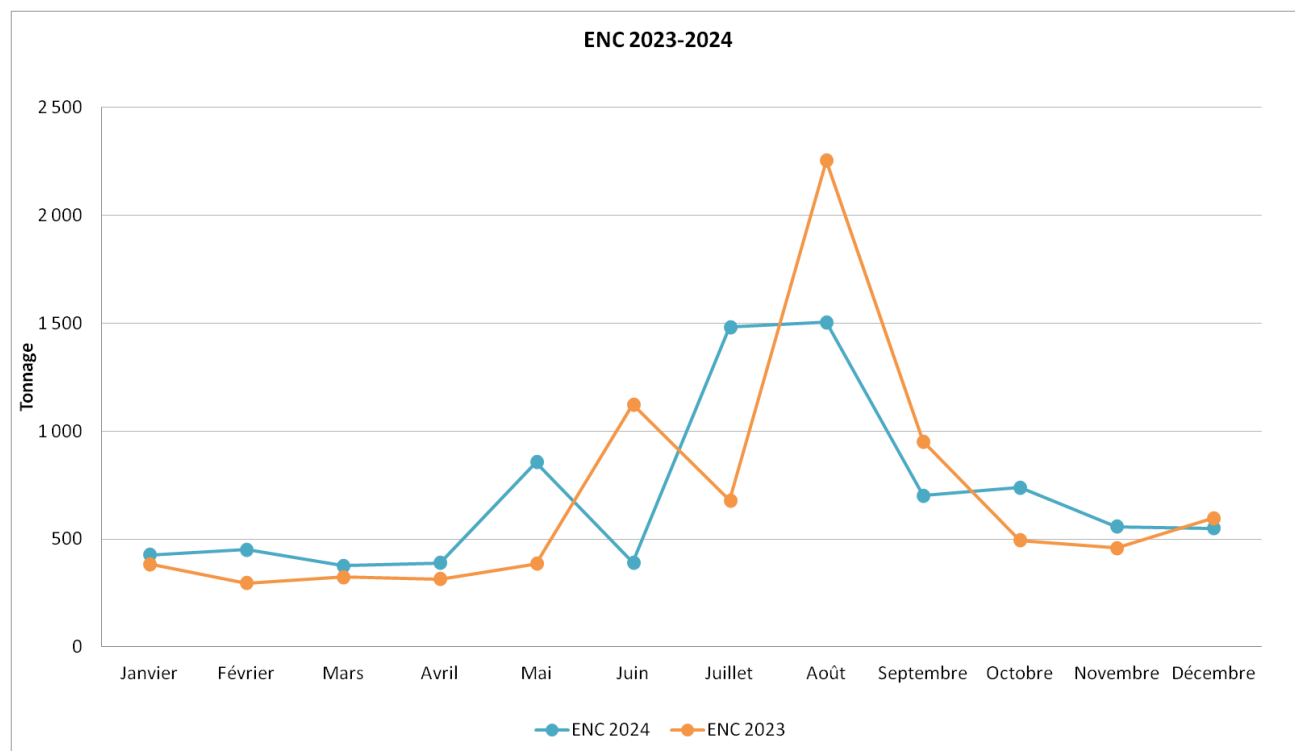


Figure 2 : Tonnages entrants par mois d'encombrants au cours de l'année 2023 et 2024

Le tonnage annuel pour l'année 2024 est de 8 422 tonnes d'ENC comparé à l'année dernière qui s'élevait à 8 259 tonnes. Pas de pic observé comme en août 2023 qui était dû aux nettoyages des ravines et de l'aéroport.

A l'arrivé des encombrants un tri est réalisé pour retirer les déchets recyclables :

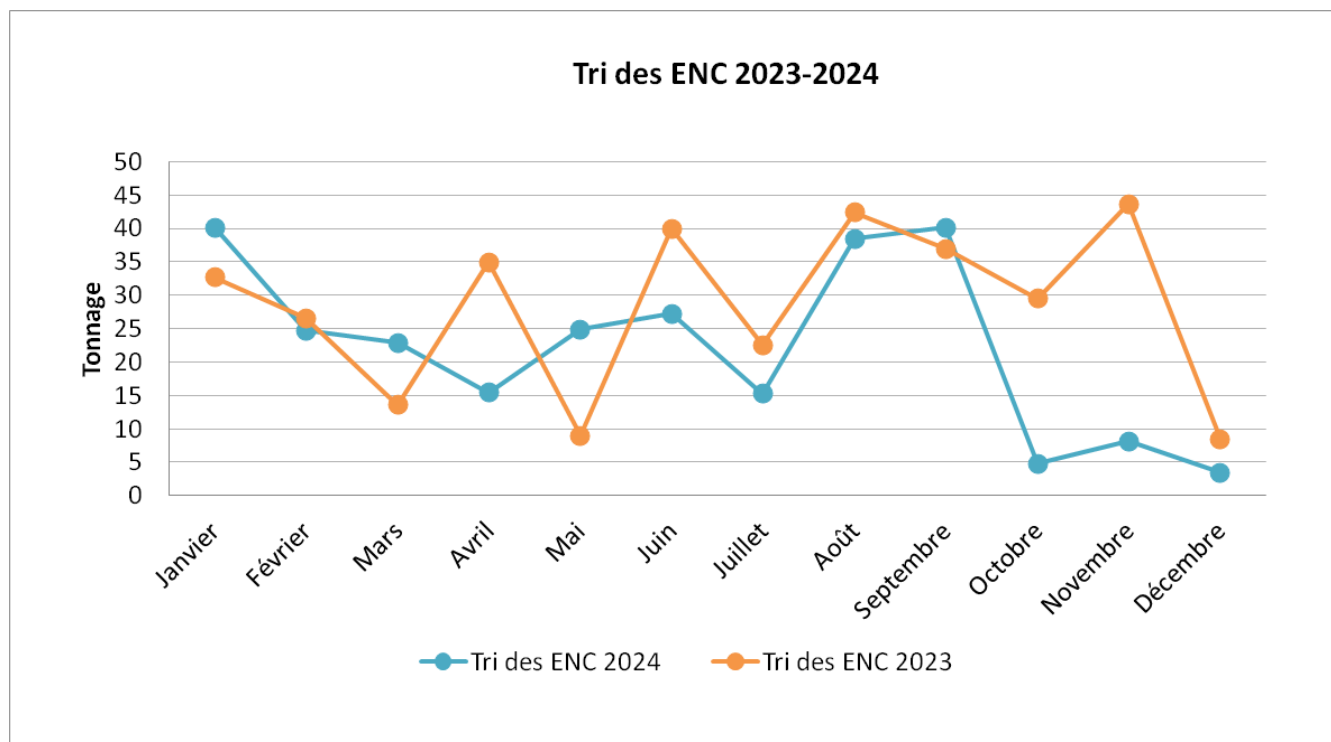


Figure 3 : Tonnages entrants par mois d'ENC au cours de l'année 2023 et 2024

En 2024, sur un total de tonnes de déchets entrants non conformes (ENC), 266 tonnes ont été triées, représentant ainsi 3.2% du volume total de déchets entrants. Comparativement à l'année précédente, où le tonnage atteignait 341 tonnes, soit 5% du volume de annuel trié.

2.3.3. Algues (Sargasses)

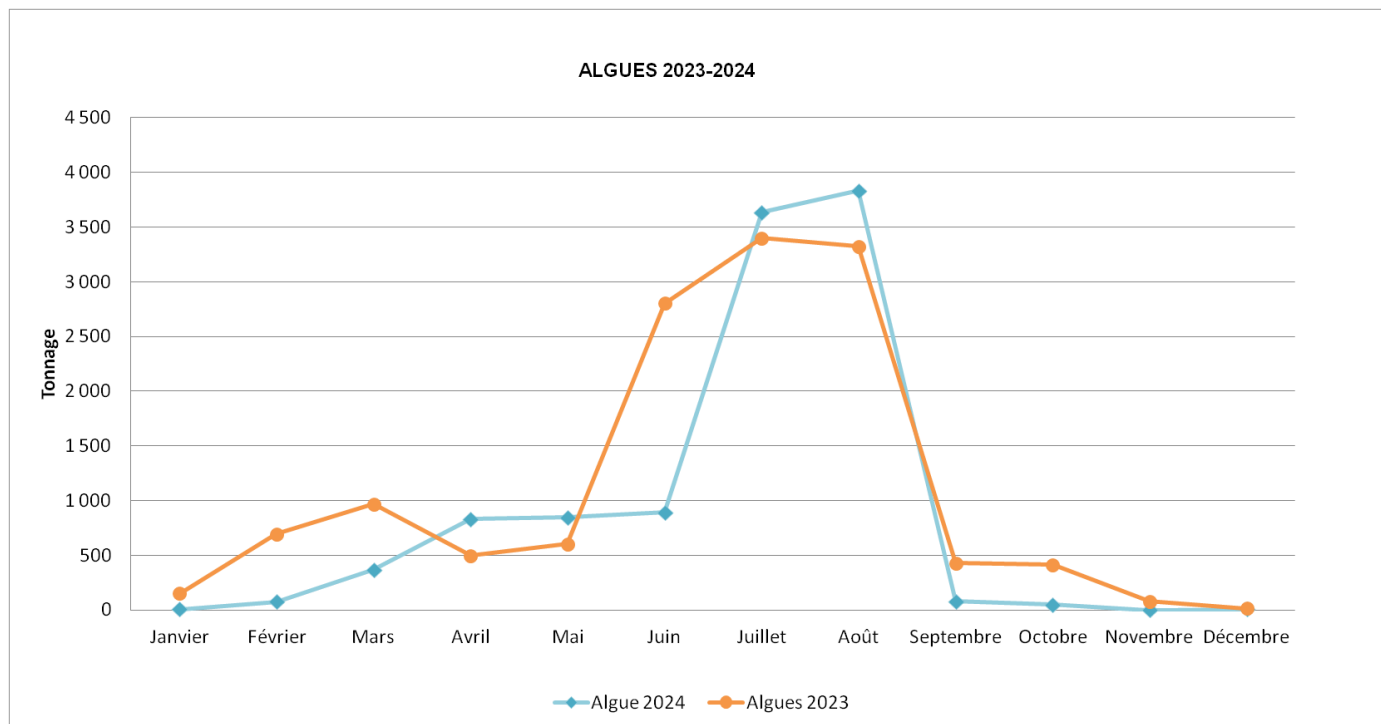


Figure 4 : Tonnages entrants par mois d'algue au cours de l'année 2023 et 2024

En 2024, nous avons surveillé de près l'évolution des volumes d'algues entrantes, l'évolution similaire à celle de 2023. La période estivale de 2024 est marquée par le dépassement de la barre des 3 500 tonnes en juillet.

Le tonnage annuel pour l'année 2024 est de 10 630 tonnes d'algues comparé à l'année dernière qui s'élevait à 13 389 tonnes.

2.3.4. VHU (Véhicules Hors d'Usage)

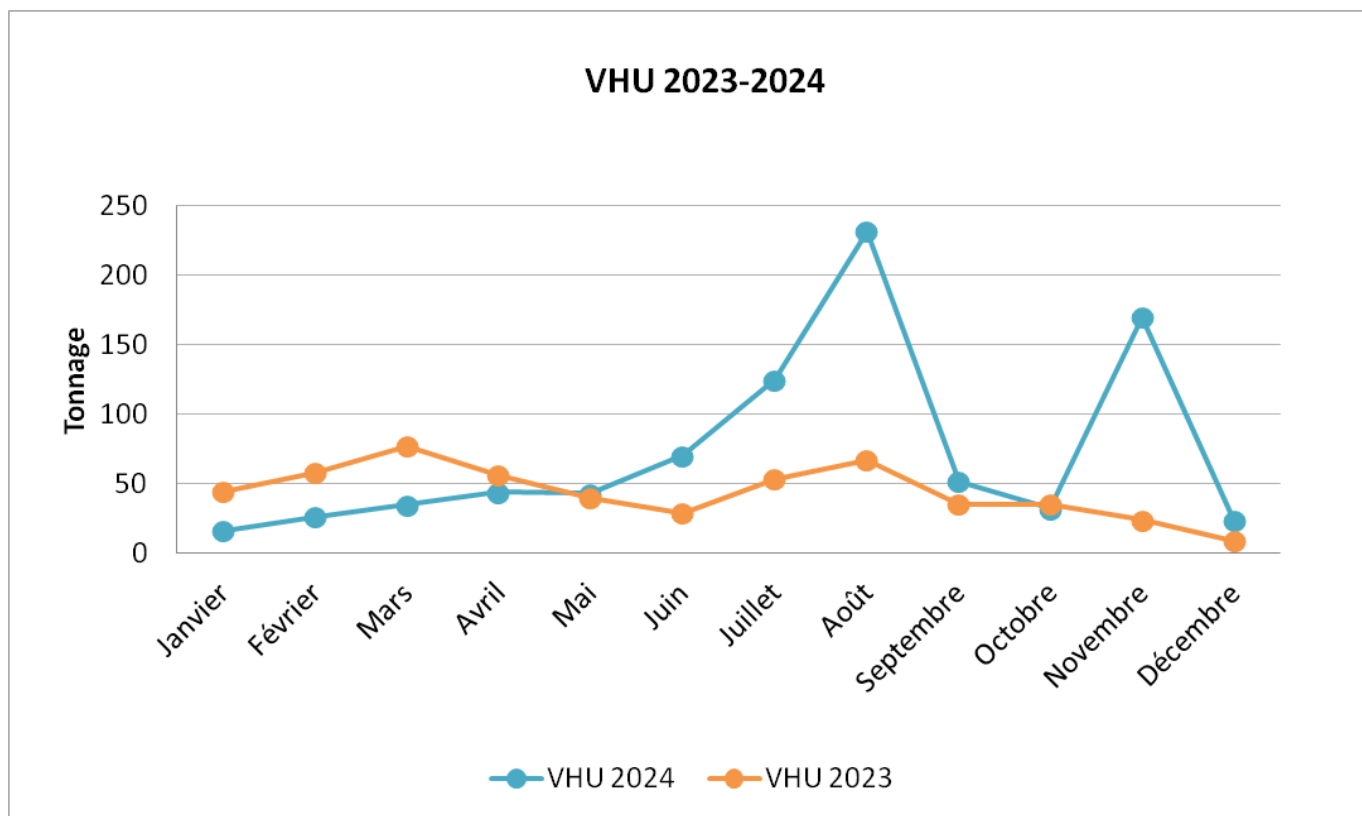


Figure 5 : Tonnages entrants par mois de VHU au cours de l'année 2023 et 2024

Le tonnage annuel pour l'année 2024 est de 866 tonnes VHU comparé à l'année dernière qui s'élevait à 528 tonnes.

Un regain des apports a été constaté vers juin 2024, principalement attribuable à la reprise du marché de collecte des VHU en mars 2024.

Le Centre agréé VHU fonctionne avec deux salariés qui travaillent de 6h à 13h. L'agent d'accueil en poste enregistre tonnages et provenance des épaves apportées, au même titre que les autres déchets.

- 1) L'ensemble des VHU entrants/sortants est enregistré informatiquement avec un numéro de livre de police sur le logiciel OPISTO. Nous avons reçu en 2024 un total de 512 VHU pour un total de 866 tonnes entrantes.

Le centre de dépollution des VHU a obtenu la certification de son agrément par l'organisme bureau VERITAS en 2016. L'audit VHU de 2024 a relevé 1 non conformité mineure.

Les déclarations SYDEREP sont à jour.

2.4. LES DÉCHETS RECYCLÉS

Une grande partie des déchets recyclables ont un éco-organisme. Un éco-organisme est une entité agréée par l'État. Il sont financés par des contributions versées par les fabricants et distributeurs des produits concernés. Il sera chargé de la gestion des produits en fin de vie, tels que les emballages ou les équipements électriques et électroniques, le verre etc...

Ces éco-organismes assurent le soutien financier pour la collecte, le recyclage et la valorisation des déchets de leurs filières, en conformité avec la réglementation environnementale.

Dans ce cadre, Verde à signé **11 contrats** avec ces éco-organismes, permettant de garantir la **gratuité** pour les usagers amenant les déchets entrant dans la filière. Ci-dessous un récapitulatif des contrat en cours :

Nom Eco-organisme	Typologie de déchets	Etat d'avancement
ECODDS	Peinture	Contrat signé
Cyclevia	Huiles minérale	Contrat signé
ECOLOGIC	DEEE -PAM	Contrat signé
ECOSYSTEM	GDD Lampe ampoule	Contrat signé
CITEO	VERRE	Contrat signé
CITEO	EM	Contrat signé
APER	Bateau	Contrat signé
SCRELEC	Pile batterie	Contrat signé
Valdelia	Meuble	Contrat signé
Ecominero	matériaux inerte	Contrat signé
ALIAPUR	Pneu	Contrat signé
Ecologic	Jardinage Jouet	Offre remise - en cours d'analyse
Pyreo	fusée de détresse	AO en cours

2.4.1. Déchets d'espaces verts :

Ils sont collectés séparément lors de tournées de ramassage spécifiques et transférés après pesée sur la plate-forme de compostage de l'Ecosite pour broyage puis mélangés aux boues de stations d'épuration pour compostage. Est utilisée pour la végétalisation en couverture de l'ISDND.

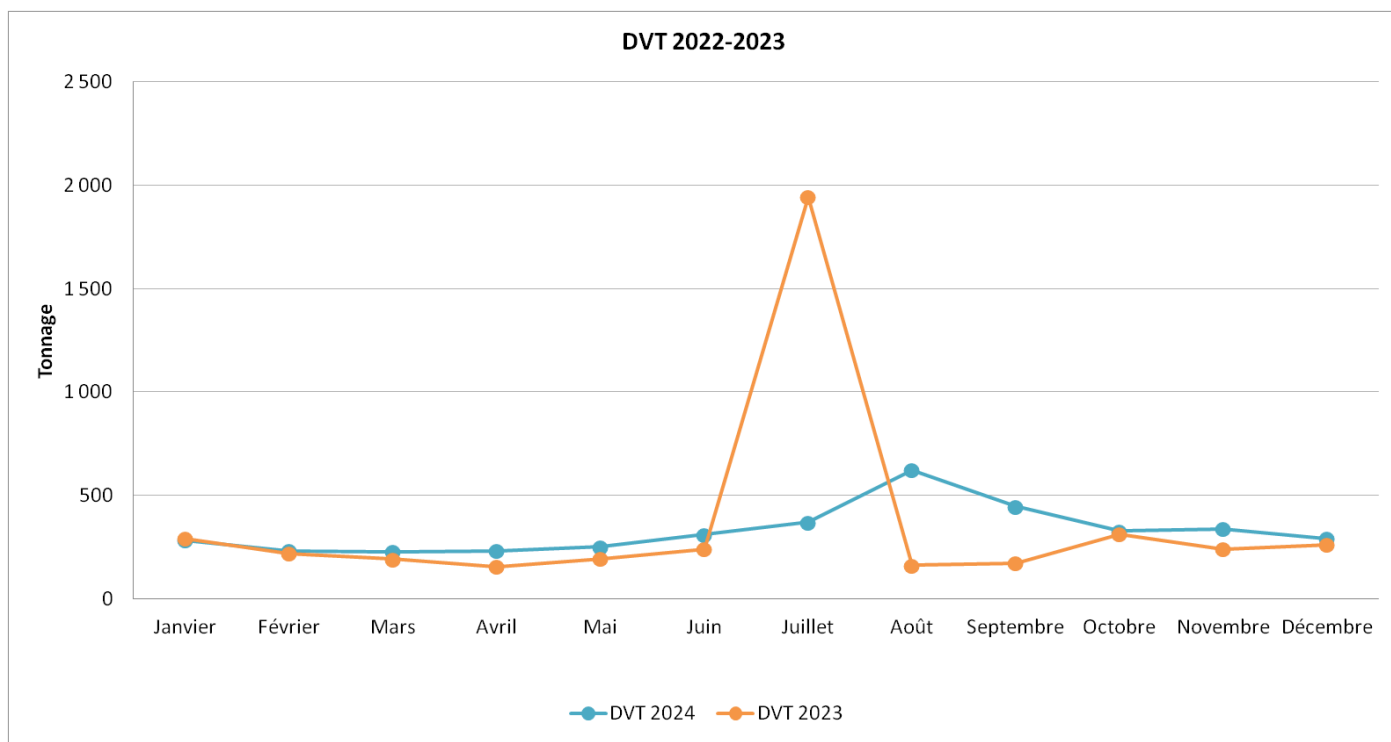


Figure 6 : Tonnages entrants par mois de déchet vert au cours de l'année 2023 et 2024

Le tonnage annuel pour l'année 2024 est de 3 940 tonnes de déchets verts comparé à l'année d'avant qui s'élevait à 6 225 tonnes. 2023 est marqué par le nettoyage des ravines sur plusieurs quartiers en prévision de possibles événements météorologiques.

2.4.2. DEM (Déchets d'Emballages Ménagers) :

Les bouteilles en plastique, cartonnettes, boîtes métalliques et alu, issues des PAV font l'objet d'une valorisation dans le cadre du contrat passé entre la COM et CITEO. Nous avons renouvelé le contrat avec ECODEC qui est le centre de tri et valorisation en Guadeloupe. Cette est prête à reprendre avec la contractualisation avec l'éco-organisme CITEO.

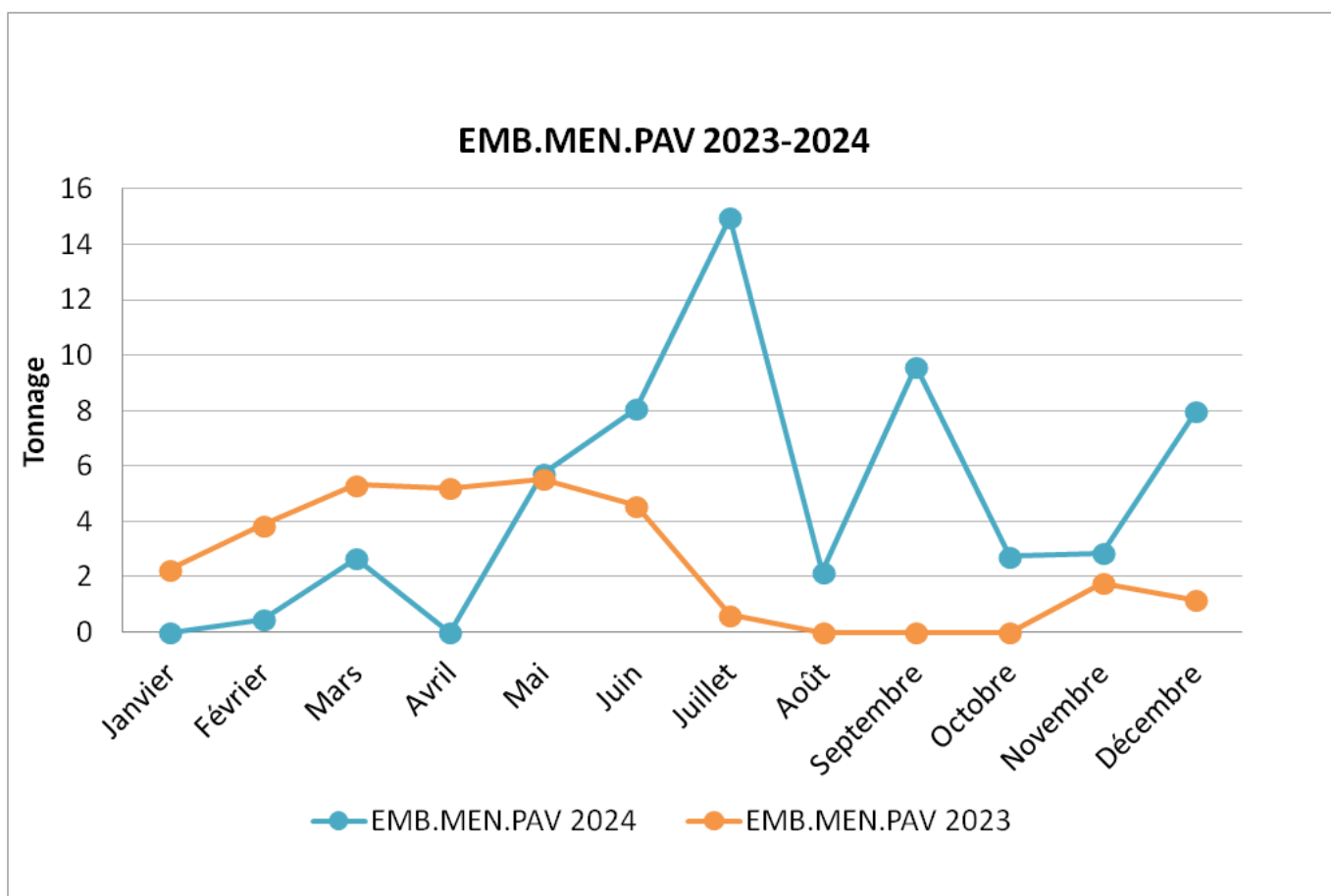


Figure 7 : Tonnages entrants par mois d'emballages ménagers au cours de l'année 2023 et 2024

Le tonnage annuel pour l'année 2024 est de 57 tonnes de Déchets d'Emballages ménagers comparé à l'année d'avant qui s'élevait à 30 tonnes. Nous observons une évolution positive des apports d'emballage en lien direct avec la mise en place des nouvelles bornes de tri par la collectivité.

2.4.3. Cartons plats :

Ils sont triés sur la plate-forme de tri pour les arrivages en mélange issus de la collecte en porte à porte et rejoignent les cartons déjà triés au niveau de la déchèterie ou ceux amenés directement sur l'Ecosite par les professionnels.

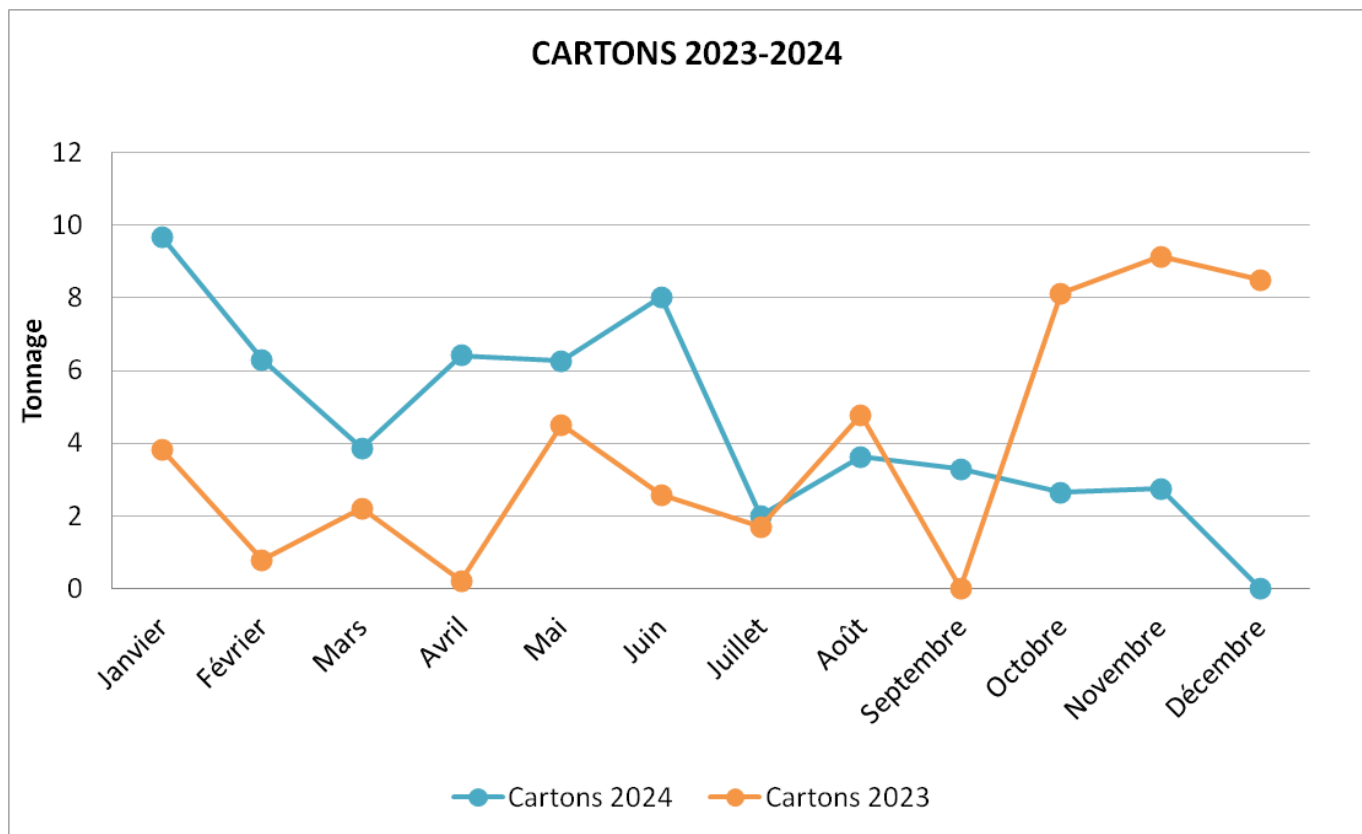


Figure 8 : Tonnages entrants par mois de cartons au cours de l'année 2023 et 2024

Le tonnage annuel pour l'année 2024 est de 55 tonnes de cartons comparé à l'année dernière qui s'élevait à 46 tonnes.

2.4.4. DEEE :

le gros électroménager froid (frigo) et le hors-froid (machine à laver) venant de la déchetterie de Galisbay, des encombrants et des service de la collectivité sont réceptionnés et conditionnés pour envoi chez AER dans le cadre de notre contractualisation avec ECOLOGIC, les autres, plus ou moins détruits, sont valorisés avec les ferrailles et expédiés vers les marchés internationaux de reprise de ferrailles ;

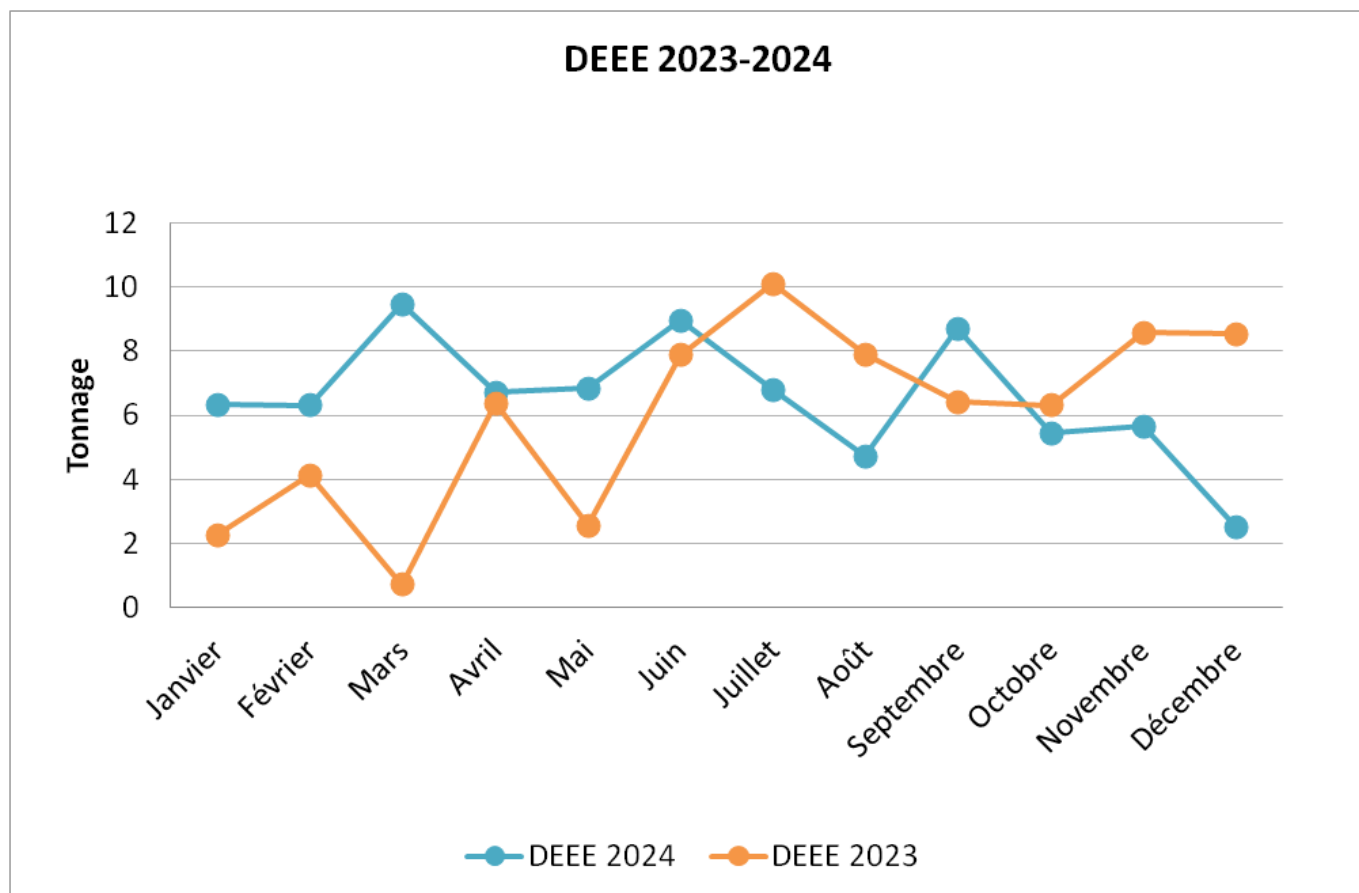


Figure 9 : Tonnages entrants par mois de DEEE au cours de l'année 2023 et 2024

Le tonnage annuel pour l'année 2024 est de 78 tonnes de DEEE comparé à l'année dernière qui s'élevait à 72 tonnes.

2.4.5. Ferrailles :

elles sont triées puis compactées et expédiées vers les marchés internationaux de reprise de ferrailles.

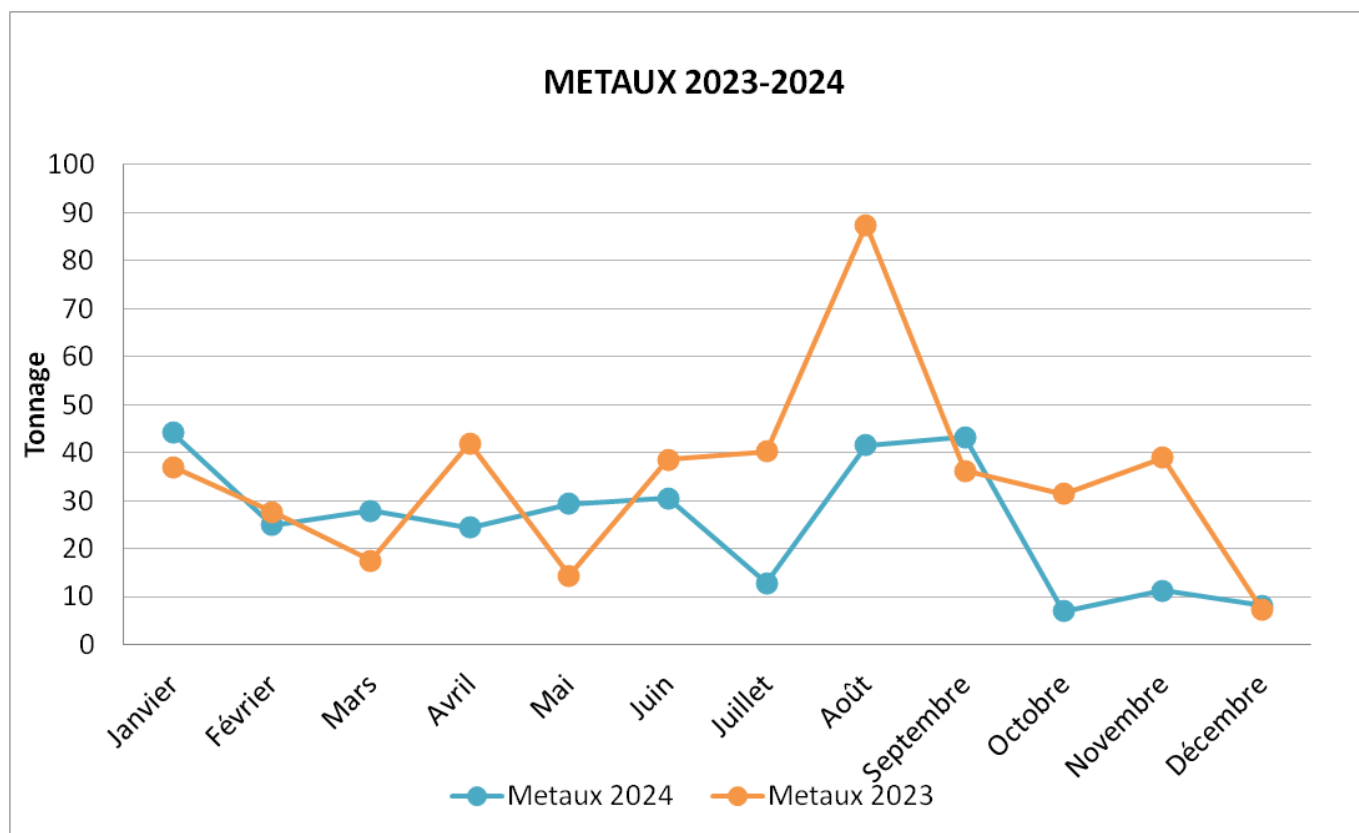


Figure 10 : Tonnages entrants par mois de cartons au cours de l'année 2023 et 2024

Le tonnage annuel pour l'année 2024 est de 305 tonnes de ferraille comparé à l'année dernière qui s'élevait à 419 tonnes.

2.4.6. Verre :

Les bouteilles en verre en provenance des PAV sont broyées sur l'Ecosite de Recyclage-Valorisation de VERDE-SXM dans la filière CITEO. Les sables et graviers qui en sont issus sont utilisés pour divers travaux dans le BTP, soit sur le site même, soit auprès de partenaires extérieurs.

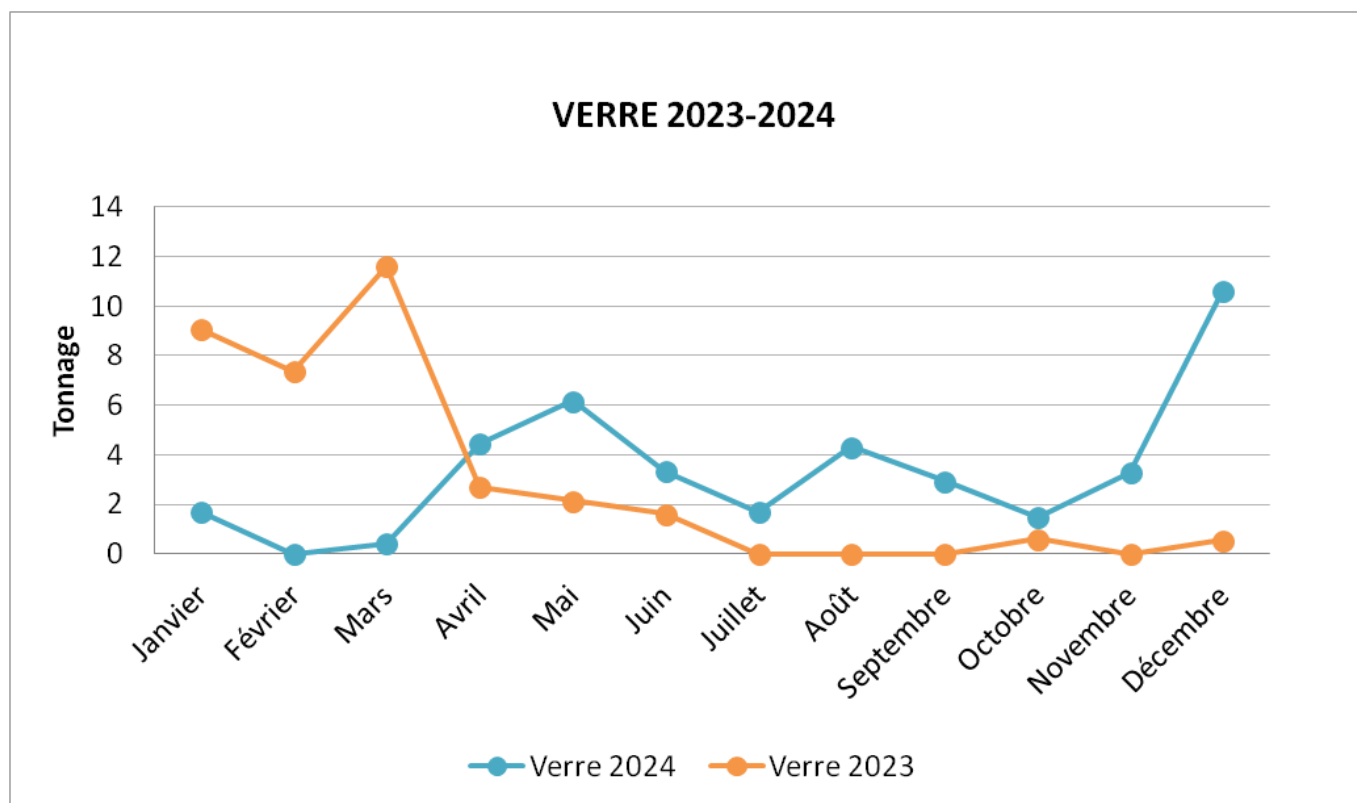


Figure 11 : Tonnages entrants par mois de verre au cours de l'année 2023 et 2024

Le tonnage annuel pour l'année 2024 est de 40 tonnes de verre comparé à l'année dernière qui s'élevait à 36 tonnes.

2.4.7. Gravats :

Réutilisé directement sur site, pour les travaux d'aménagement après tri des indésirables. Nous prenons les quantités amenées par la Collectivité. Pour les gros volumes, les entreprises sont dirigées vers les sociétés disposant de concasseurs ;

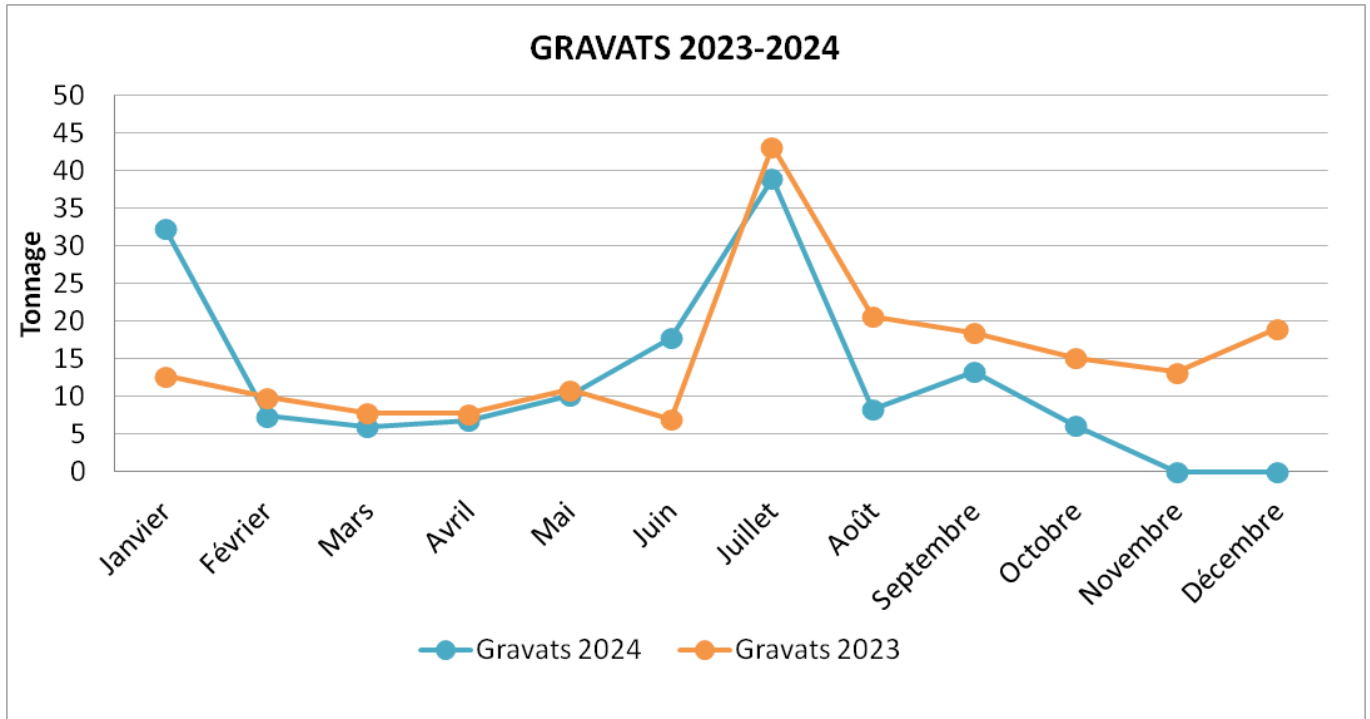


Figure 12: Tonnages entrants par mois de gravats au cours de l'année 2023 et 2024

Le tonnage annuel pour l'année 2024 est de 147 tonnes de gravats comparé à l'année dernière qui s'élevait à 186 tonnes.

2.4.8. Boues de station d'épuration :

Elles arrivent sur le site sous forme liquide ou pâteuse, selon la station d'origine, et sont mélangées avec le broyat de déchets verts en vue du compostage. A noter que la siccité est non conforme, en effet l'AP impose un minimum de 30% qui n'est à ce jour pas respecté par les STEP.

2.4.9. Piles et accumulateurs :

stockés et conditionnés dans des fût 200L avec sachet et vermiculiculites (isolants) pour envoi à Euro Dieuze pour valorisation dans le cadre de notre contrat avec l'éco-organisme SCRELEC ;

3. Situation des zones de stockage

3.1. Situation des alvéoles à fin 2024

Le Projet Casier 10

Suite à l'ouragan Irma, qui a généré l'équivalent de 10 ans de déchets en 3 ans, la saturation accélérée de l'ISDND des Grandes Cayes a nécessité l'augmentation de sa capacité de stockage. Une nouvelle alvéole, le Casier 10, a été créée pour prolonger la durée de vie du site. Ce nouvel espace garantit la continuité des services publics de traitement des déchets tout en respectant les exigences des normes environnementales.

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) est un site conçu pour accueillir des déchets dits « non dangereux », tels que les ordures ménagères et les encombrants. Sa gestion s'appuie sur des procédures strictes et une réglementation rigoureuse afin de garantir un traitement sécurisé et conforme aux normes en vigueur.

Situation Actuelle du Casier 10

Bien que les plans du Casier 10 aient été validés en 2021, leur mise en œuvre n'a débuté qu'en 2024, en raison du retard dans la finalisation des avenants contractuels. Pendant ce laps de temps, l'ISDND a continué à accueillir des déchets, entraînant une saturation progressive des zones disponibles. Cela a réduit la capacité initialement prévue de 36 000 m³ à 20 874 m³, limitant ainsi la durée d'exploitation à un an au lieu des 18 mois prévus.

Pour pallier cette réduction, un reprofilage du Casier 10 a été proposé, incluant des ajustements pour optimiser l'espace en réorganisant les déchets. Grâce à cette initiative, la capacité du casier pourrait être portée à 42 206 m³, prolongeant son exploitation à deux ans.

Gestion rigoureuse et conformité réglementaire du projet :

Le projet a impliqué une collaboration étroite avec les parties prenantes locales pour garantir une gestion conforme aux strictes normes environnementales et réglementaires. La COM a été régulièrement informée de l'avancement, tandis que la DEAL a validé les aspects techniques et environnementaux, assurant le respect des exigences. La sécurité des travailleurs a été une priorité, avec la mise en place de protocoles de prévention, d'évaluations des risques, et de formations. Des inspections régulières ont assuré le respect des mesures de sécurité, garantissant ainsi un environnement de travail sécurisé pour toutes les équipes présentes sur le site.

La gestion financière du projet, avec un budget de 1,4 million d'euros, a été assurée par un suivi rigoureux, permettant de maîtriser les dépenses, anticiper les écarts et respecter les délais sans compromettre la qualité.

Construction du Casier 10

la construction du Casier 10 a été réalisée en suivant des étapes techniques précises, garantissant la sécurité et l'efficacité de l'infrastructure :

- **Terrassement et préparation du terrain :** Le terrain a été nivelé et consolidé conformément aux recommandations de l'étude géotechnique. Une couche de terre protectrice a été posée pour préserver les membranes d'étanchéité.



Figure 13 : Terrassement effectué pour la construction du casier

- **Étanchéité passive (BSP)** : Une couche d'argile a été aménagée pour constituer une barrière naturelle contre les infiltrations.



Figure 14 : Couche d'argile (BSP) posée dans le fond et sur une partie des flancs du casier

- **Étanchéité active (BSA)** : Des membranes synthétiques spécifiques ont été installées pour compléter l'étanchéité du casier, éliminant tout risque de contamination des sols et des eaux souterraines.

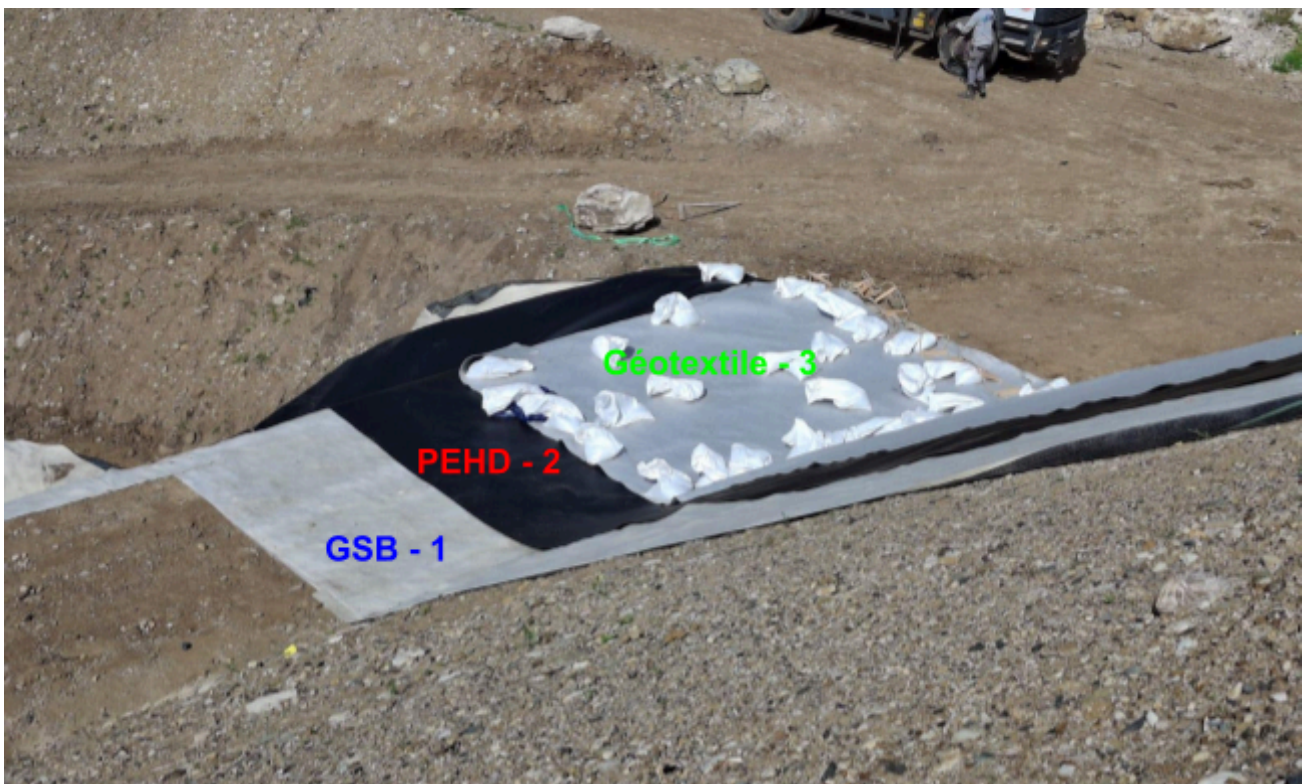


Figure 15 : Superposition des trois couches qui composent la BSA



Figure 16 : Barrière de sécurité active sur le Casier 10

- **Gestion des lixiviats et biogaz :** Un réseau de drains a été mis en place pour collecter les lixiviats et les diriger vers une pompe de relevage. Les biogaz générés par la décomposition des déchets sont captés pour limiter leur impact environnemental et permettre une éventuelle valorisation.



Figure 17 : Réseau de récupération des lixiviats dans le fond du casier



Figure 16 : Couche de drainant de 50 cm dans le fond du casier pour le drainage des lixiviat



Figure 17 : Aménagement de la gestion lixiviat dans le point bas du CASIER 10



Figure 18 : Puits mixte lixiviat / Biogaz - Casier 10

3.2. Situation des zones en fin d'exploitation

Aucune modification n'est liée à la fin d'exploitation puisque nous sommes en cours d'exploitation.

3.3. DDAE Méta casier

Verde a présenté un Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (**DDAE**) qui est en **cours d'instruction par la DEAL** pour la mise en place d'un Méta Casier au sein de l'ISDND. Ce projet consiste à regrouper les casiers existants afin **d'optimiser l'espace de stockage** et ainsi prolonger la durée de vie du site de deux ans. En maximisant la capacité d'enfouissement, cette solution vise à assurer une gestion plus efficace des déchets tout en prenant en compte le délai de mise en place afin d'avoir une transition douce lors de la fin d'exploitation du casier 10 qui est de 2 ans. Dans la vie d'une ISDND c'est assez court.



Figure 19 : Dome méta casier DDAE

4. sécurité incendie bâche incendie

La mise en place d'une sécurité incendie pour l'ISDND comprend les éléments suivants :

- **Stockage d'eau incendie** : Installation de deux bâches incendie de 150 m³ chacune, garantissant une réserve d'eau suffisante pour la lutte contre le feu.
- **Système de pompage** : Mise en place d'une pompe avec un débit de 40m³/h.
- **Équipement de lutte contre l'incendie** : Raccordement aux lances incendie pour une intervention rapide et ciblée en cas de départ de feu.
- **Protection du personnel** : Acquisition de deux tenues complètes de pompier, assurant la sécurité des intervenants lors des opérations de lutte contre l'incendie.

Ces mesures permettent de renforcer la prévention et la réactivité en cas de sinistre, garantissant ainsi une meilleure protection du site et de l'environnement.

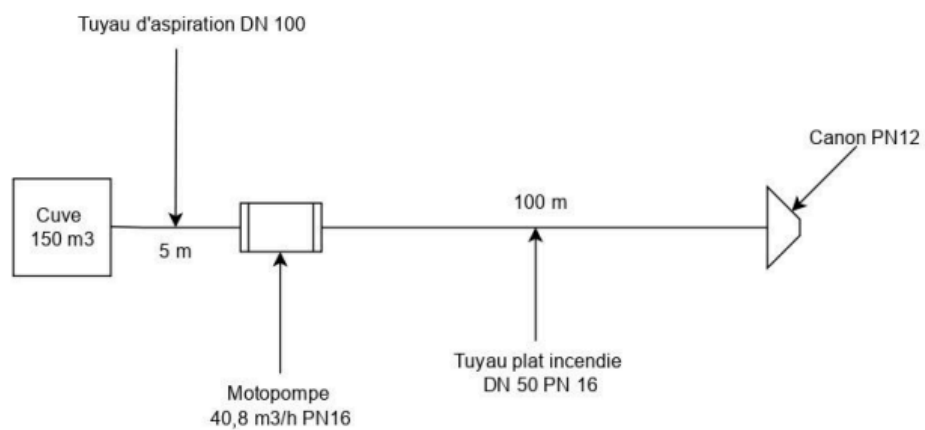


Figure 20 : Schéma descriptif de la protection incendie



Figure 21 : Bâche incendie de 150m3

5. Synthèse des résultats de suivi des rejets et qualité des eaux souterraines

5.1. Bassins eaux de pluie et bassins lixiviats

Sur la dernière analyse nous n'avons pas eu de non conformité

Un taux de conformité de 97 % a été atteint pour les éléments analysés au cours de 2024, par rapport aux seuils de rejet dans l'environnement. Il est important de noter que VERDE n'a pas effectué de rejets dans l'environnement ; ces seuils sont fournis à titre indicatif pour établir une référence.

50 éléments physico-chimiques analysés 3 fois par an soit 150 éléments analysés sur 2024.

A noter que la production de lixiviats de l'ISDND est quasi nulle en raison de la faible pluviométrie.

5.2. Piézomètres

Un laboratoire agréé vient sur site tous les trimestres faire les analyses de piézomètres et des bassins de stockage des eaux pluviales et lixiviats.

Les données sont intégrées régulièrement dans la base de données GIDAF.

6. Suivi du biogaz

Pour ce qui est de la surveillance et de l'entretien des puits de biogaz, un suivi régulier et un entretien pour les deux puits accessibles, à savoir celui situé en bas de l'ISDND ainsi que celui à proximité de l'éboulement rocheux. Ces mesures visent à garantir une gestion adéquate du biogaz.

En ce qui concerne la mise en place des pratiques pour confiner le massif de déchets et favoriser l'oxydation du méthane, notre équipe a réalisé la couverture complète des flancs et de l'ISDND avec un mélange de compost provenant de déchets verts et de terre. Cette action vise à absorber et traiter le biogaz produit.

Une étude approfondie du biogaz émis a démontré que les émissions sont actuellement à un niveau trop bas pour justifier un système de drainage.

7. Garantie financière

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n°128 PREF/SG/DEAL du 07 juin 2022, prolongeant l'autorisation d'exploiter l'ISDND des Grandes Cayes pour la collectivité de Saint-Martin, et aux exigences du Code de l'environnement, une réévaluation des garanties financières a été mise en place.

Ce calcul a été mis à jour en prenant en compte la période d'exploitation du casier, fixée jusqu'en décembre 2026. Afin de prendre en compte l'évolution des coûts des travaux publics, nous avons procédé à une réévaluation sur la base de l'indice TP01. L'indice TP01, est passé de 419.6 en 1999 à 848.8 en juillet 2024. En tenant compte de cette variation, le montant des garanties financières initialement fixé a été réévalué pour s'aligner sur l'indice actuel.

De plus, le tonnage maximum pris en compte dans ce calcul est de 25 000 tonnes de déchets, reflétant la capacité maximale annuelle prévue pour l'exploitation du site. Le montant des garanties financières est donc ajusté en conséquence pour couvrir cette capacité.

L'ancien montant des garanties financières s'élevait à 1 498 631 € TTC. Suite à cette mise à jour, le nouveau montant réévalué est de 1 368 513 € TTC, sur la base des indices actuels. La constitution de ces garanties doit être portée par la Direction Financière de la Collectivité.

8. Faits marquants 2024

8.1. Incendie

Deux incendies ont eu lieu au cours de l'année 2024 : le 21 mars 2024 et le 05 août 2024.

Nous avons mis en place les recommandations de l'arrêté préfectoral en matière de lutte contre l'incendie et continuons de mettre en place des mesures adaptées au site. Un renforcement de la défense incendie a été effectué avec l'ajout de 2 citernes souples de 150 m3.

L'équipe d'astreinte est opérationnelle au quotidien pour maîtriser les éventuels incendies. Les efforts réalisés par Verde SXM sur cette priorité portent leurs fruits.

8.2. Accidents

Nous n'avons pas eu d'accident sur l'année 2024. Ce qui nous amène à 1000 jours sans accident sur le site.

9. Situation du foncier

9.1. Foncier de l'ISDND

La procédure d'acquisition du foncier de l'ISDND est actuellement en cours, et ce processus est supervisé par la Collectivité. Une procédure de DUP a été initiée par la COM



9.2. Route d'accès à l'ISDND

La réhabilitation de la route du haut et la rétrocession de la route du bas sont actuellement en cours, et ce processus est supervisé par la Collectivité.

10. Présentation des projets futurs

Le projet de « Modernisation durable de la valorisation des déchets de Saint-Martin » porté par la société VERDE-SXM s'inscrit dans les obligations réglementaires européennes d'optimisation de la valorisation matière et énergétique des déchets de l'île et ce, en apportant une solution pérenne à l'arrivée imminente en fin de vie de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) des Grandes Cayes.

Le projet PI répond aux besoins de valorisation énergétique des déchets dits « ultimes » issus des différentes filières de recyclage et permet de limiter au maximum l'enfouissement des déchets résiduels sur une île au foncier plus que réduit.

Les conditions locales dans lesquelles s'insère le Projet PI sont les suivantes :

- Besoin impérieux de développer une autre source de production électrique
- L'unité permettra de soutenir la croissance des besoins de l'île et d'assurer la stabilisation et la résilience du réseau EDF aux regard des aléas climatiques de plus en plus fréquents et puissants. L'unité couvrira environ 8% de la production actuelle.
- Réponse apportée aux besoins énergétiques croissants de l'île par une électricité renouvelable

L'unité permettra d'introduire un mix énergétique quand, aujourd'hui, l'électricité produite à Saint-Martin est intégralement d'origine fossile.

Verde a obtenu l'autorisation d'exploiter ce site au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et le permis de construire. Les études sont maintenant terminées et la négociation avec la CRE est en cours, dernière étape avant l'engagement de la construction. Cette phase est cependant en attente de la validation de la PPE (programmation pluriannuelle de l'énergie) par les services de l'État.

Un combustible (CSR) sera produit à partir des déchets ultimes. Ce CSR sera ensuite utilisé comme combustible homogène dans l'unité de valorisation énergétique attenante ;

11. CONCLUSION

En conclusion de notre rapport annuel, plusieurs tendances significatives se dégagent concernant la gestion des déchets sur le site de la COM exploité par VERDE SXM.

- Tout d'abord, nous observons une légère augmentation des déchets ordures ménagers résiduels (OMR).
- En parallèle, les déchets encombrants COM ont au même titre eu une légère augmentation.
- La saison estivale a été marquée par un pic d'échouage de sargasses dépassant pour le mois de juillet la barre des 3 500 t.
- Par ailleurs, nous avons constaté un regain de l'activité des véhicules hors d'usage (VHU) suite à la reprise du marché de collecte.
- Les tonnages d'emballages ménagers et de verre voient une évolution positive des apports d'emballage, en lien direct avec la mise en place des nouvelles bornes de tri par la collectivité.
- Enfin, nous avons enregistré une stabilisation de l'activité des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) suite à la contractualisation avec l'éco-organisme.

Ces différentes observations soulignent l'importance de poursuivre nos efforts en matière de sensibilisation, de gestion des infrastructures et de collaboration avec les partenaires pour une gestion durable des déchets sur notre site.

L'analyse des tendances de gestion des déchets sur le site de l'ISDND met en évidence des **défis structurels majeurs liés à la saturation progressive des capacités de stockage**. En effet, malgré les efforts d'optimisation, l'accumulation des déchets, exacerbée par l'héritage de l'ouragan Irma, a conduit à une pression importante sur les infrastructures existantes.

Le projet du **Méta Casier apparaît ainsi comme une solution transitoire essentielle** pour assurer la continuité de l'exploitation. Toutefois, il ne pourra offrir qu'un répit temporaire, avec une extension de la durée de vie du site limitée à quatre ans seulement.

L'urgence de lancer les travaux du Méta Casier ne peut être ignorée. Le DDAE actuellement en cours d'instruction constitue un point critique dans le calendrier de mise en œuvre.

Si les travaux ne débutent pas en septembre 2025, une saturation complète de l'ISDND est à prévoir, compromettant gravement la capacité de gestion des déchets sur le territoire. Un tel scénario exposerait Saint-Martin à des risques environnementaux et sanitaires majeurs, notamment en raison de l'incapacité à traiter les volumes de déchets produits quotidiennement.

Au-delà du Méta Casier, la solution viable à long terme repose sur le lancement effectif du projet d'Unité de Valorisation Énergétique (UVE). Ce projet structurant représente l'alternative permettant de réduire significativement l'enfouissement, tout en produisant une énergie locale et renouvelable. Il s'inscrit dans une logique d'économie circulaire, en transformant les déchets en ressources énergétiques et en renforçant l'autonomie énergétique de l'île. Malgré l'obtention des autorisations ICPE et du permis de construire, l'avancement du projet reste conditionné à la validation de la PPE et à la finalisation des négociations avec la CRE.